



DOSSIER DE PRESSE

**Présentation des moyens de lutte
contre les feux de forêts et du
partenariat entre le SDIS de l'Orne et
l'ONF**

LUNDI 21 AOUT 2023 A 14H EN FORET DES ANDAINES

I - CONTEXTE : DES ESPACES NATURELS PLUS SENSIBLES DANS L'ORNE AUX RISQUES DE FEUX

Le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques), arrêté par le préfet de l'Orne en 2020 a identifié les feux de végétation comme un « risque émergent » à prendre en compte de façon prioritaire.

En effet, ce phénomène est devenu plus fréquent, avec des superficies impactées plus importantes. Du fait du dérèglement climatique, les températures globales qui augmentent associées à un déficit de précipitations et des réserves d'eau, amènent une augmentation de l'assèchement de la végétation.

II - UNE NECESSAIRE ADAPTATION DE LA REPONSE POUR PROTEGER NOS ESPACES NATURELS

Outre les deux parcs naturels, les 9 forêts répertoriées qui couvrent 87 000 hectares sans compter les 17 600 hectares de haies et bosquets, présentent un enjeu tout particulier qui nécessite de construire une nouvelle réponse adaptée.

■ UNE COMPLEMENTARITE DES ACTEURS

La mobilisation interservices (ONF, gendarmerie, élus locaux...) est primordiale sur cet enjeu qui concerne tous les acteurs de territoire.

II-A.2 UNE GESTION DURABLE DE LA FORET PAR L'ONF

L'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, est chargé de gérer les forêts publiques : production de bois pour la filière, protection des espaces naturels, accueil du public en forêt.

Les agents de l'ONF ont de bonnes connaissances des terrains forestiers, des risques d'incendie de végétation mais aussi des chemins d'accès en forêts publiques.

L'ONF est depuis longtemps mobilisé dans la protection contre les feux de forêts, notamment dans les régions du sud de la France. Cette lutte s'intensifie et remonte dans les régions plus au nord en raison des années de plus en plus sèches et donc de l'augmentation du risque d'incendie de végétation.

Le rôle de l'ONF dans la lutte contre les incendies se décline à travers les actions suivantes :

- Tout au long de l'année, les forêts publiques sont gérées de manière à limiter le risque d'incendie (mise en place de bandes coupe-feu, limitation de certaines végétations dans les zones sensibles, aménagement des voies de circulation...);
- Lors des périodes de risques d'incendie, des patrouilles peuvent être mobilisées en forêts publiques et privés dans le cadre des missions d'intérêt général commandées par l'Etat. Ces patrouilles peuvent soit être concernées des opérations de sensibilisation et de contrôle par les agents assermentés de l'ONF (respect des interdictions de feux en forêt etc.), soit être concernées des opérations de surveillance et d'intervention avec les équipes et les véhicules DFCI (Défense des Forêts Contres les Incendies). Le premier véhicule reçu dans l'Orne sera présenté ci-dessous.

II-A.3 DES SAPEURS-POMPIERS FORMES, DOTES DE MATERIELS MODERNES

■ UNE NOUVELLE DOCTRINE FEN/FDF

En s'appuyant sur des cartographes et la hausse de l'activité opérationnelle des feux de forêt observés au nord de la Loire, les premiers jalons d'une filière FEN/FDF (Feu d'Espaces Naturels / Feux De Forêt) ont été posés, pour donner naissance à une nouvelle doctrine opérationnelle et la mise en œuvre de formations spécifiques depuis 2021.

La modernisation souhaitée par le conseil d'administration du SDIS vise notamment à apporter les moyens nécessaires **au déploiement de la nouvelle doctrine opérationnelle relative aux FEN/FDF**, s'appuyant sur engagement massif de moyens sur tout départ de feu en cas de risque sévère.

En cas de sinistres d'ampleur, la solidarité nationale joue à plein, le SDIS de l'Orne participant au dispositif de mutualisation des moyens : il a montré l'été dernier sa capacité à intervenir sur plusieurs départements sinistrés.

■ UN EFFORT CONSTANT SUR LES MOYENS

Dans le cadre du projet d'établissement «Horizon 2024 » adopté par le conseil d'administration du SDIS en octobre 2021, les élus se sont engagés dans une politique volontariste de modernisation pour **construire une réponse adaptée aux risques**, dans la continuité des orientations du SDACR.

Le plan d'équipement d'acquisition et de renouvellement des véhicules 2019-2021 avait permis d'initier cette dynamique de progrès. **Il est conforté par un nouveau plan d'équipe voté par le CASDIS, pour les années 2022-2024, à hauteur de 4,8 millions d'euros.**

À l'horizon 2024, en six ans, ce seront ainsi **2,1 millions d'euros consacrés à l'acquisition de 9 nouveaux Camions Citerne Feux de Forêts (CCFM)**. Le SDIS comptera alors 13 CCFM modernes.

Par ailleurs, le SDIS dispose également d'un parc de **27 Camions Citerne Ruraux (CCR)** moyens et légers, polyvalents, qui sont engagés sur les feux d'espace naturels.

4 de ces engins ont été acquis dans le dernier plan d'équipement **pour un investissement de 1,7 million d'euros.**

Des investissements ont également été réalisés dans l'acquisition de matériels spécifiques aux feux de forêts et d'espaces naturels, et améliorer les équipements de protection individuelle.

■ **LE PACTE CAPACITAIRE 2023**

Afin d'adapter et d'améliorer la réponse opérationnelle aux nouveaux enjeux de sécurité civile notamment en renforçant les moyens dédiés à la détection et à la lutte contre les feux de forêts, des conventions appelées « pacte capacitaire » ont été conclues dans chaque département entre l'Etat et les services d'incendie et de secours.

Une enveloppe nationale de 150 millions d'euros a été prévue au titre à la détection et à la lutte contre les feux de forêts.

Dans ce cadre, le SDIS de l'Orne a décidé d'acquérir 10 véhicules qui devraient bénéficier de subventions à hauteur de l'Etat de 50% du coût d'achat HT.

- 2 Véhicules Légers Hors Route (VLHR)
- 8 Camions citerne feux de forêts moyens (CCFM) armés.

■ **DES FORMATIONS SPECIFIQUES AUX FEUX DE FORET**

Un tiers de l'effectif déployé dans les 45 casernes du département, soit plus de 500 pompiers ont été formés aux opérations d'intervention sur feux de forêt. 80 personnes sont formées en moyenne chaque année.

L'état-major, quinze chefs de groupe et de colonne ont reçu des formations « feu de forêt » FDF3 et 4.

III - UN PARTENARIAT POUR SE PREPARER ENSEMBLE A FAIRE FACE

C'est tout un dispositif d'échanges et de concertations sur plusieurs mois qui ont abouti à la création de procédures et d'outils à même de permettre une réponse cohérente et coordonnée des effectifs et des moyens de lutte contre les feux de forêt.

- Désignation de binômes de référents ONF/SDIS (FDF3) pour chaque massif forestier ornaï
- Elaboration d'une cartographie Défense Forestière Contre les Incendies (DFCI) par commune
- Elaboration d'un ordre départemental d'opération en cours de rédaction prévu pour cet automne. Ce document officiel et obligatoire formalisera l'engagement commun autour de l'organisation globale de la DFCI.

III-A DES EXPERIENCES ET DES SAVOIR-FAIRE PARTAGES

■ EXERCICE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE AVEC LE DEPART D'UN FEU VIRTUEL DANS LA FORET D'ECOUVES LE 11 MAI :

Cette simulation jusqu'au plus haut niveau de commandement a permis de valider toute la chaîne d'intervention en cas de feu d'ampleur dans une forêt ornaise. Trois heures de mise en contraintes des sapeurs-pompiers ont permis de tester le sang-froid des équipes.

Ce type de mises en situation permet d'améliorer nos procédures et d'en tirer des pistes d'amélioration.



III-B DES FORMATION ET EXERCICES COMMUNS :

■ UNE PRESENCE FORTE DE L'ONF SUR LES FORMATIONS FDF DES SAPEURS-POMPIERS

Les agents de l'ONF sont présents sur toutes les formations FDF des sapeurs-pompiers, qu'il s'agisse de formations de spécialisation ou de maintien et de perfectionnement des acquis. Ils ont donné l'équivalent de 1 000 heures de leur temps de travail pour véritablement ancrer ce partenariat dans la réalité du terrain et en être des acteurs vivants.

■ FORMATION SUR VSI

L'ONF a été doté en juillet 2023 d'un véhicule de surveillance et d'intervention (VSI) basé en Andaines, tandis que 6 de ses agents ont été formés à son utilisation technique par le SDIS de l'Orne.

Les agents de l'ONF se sont rendus le temps d'une demi-journée aux ateliers du SDIS 61 pour finaliser l'équipement du VSI, et un apport de connaissances sur l'utilisation des radios a également été réalisé en complément.

La patrouille de surveillance est désormais opérationnelle et pourra intervenir en cas de besoin sur l'ensemble du département de l'Orne, et occasionnellement dans l'Eure.



Depuis la livraison du véhicule, des d'exercices d'entraînement et de coordination se sont déroulés, dont 3 sur le mois d'août 2023 :

■ **SORTIE DE PATROUILLE EN CONDITIONS REELLES A BAGNOLES-DE-L'ORNE**

Objectif :

- Vérifier la communication entre la patrouille et le SDIS

■ **EXERCICE DE COORDINATION EN FORET D'ECOUVES**

Objectifs :

- Acquisition du vocabulaire DFCI et FDF
- Formalisation des messages : renseignements à transmettre
- Test de la pompe en aspiration et refoulement
- Attaque de feu naissant

IV - TOUS ACTEURS DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

■ **9 FEUX DE FORET SUR 10 DIX SONT D'ORIGINE HUMAINE ET POURRAIENT ETRE EVITES EN ADOPTANT LES BONS REFLEXES.**

L'ONF est particulièrement actif en termes de sensibilisation aux risques et aux bonnes pratiques en milieu forestier. Des campagnes de communication annuelles « prévention incendie » auprès du grand public sont diffusées.

Le SDIS de l'Orne relaye pour sa part autant que possible ces préconisations et reprend les supports digitaux. En complément, des conseils de sécurité aux agriculteurs et acteurs des métiers de la terre sont dispensés via les réseaux sociaux.

D'autre part l'effort est porté sur l'apprentissage des bonnes conduites en milieu naturels à la population, ou aux écoliers (par le biais notamment de la journée de la résilience à venir en octobre).



■ DES NOUVEAUX OUTILS POUR INFORMER LA POPULATION SUR LES RISQUES DE FEUX DE FORÊTS

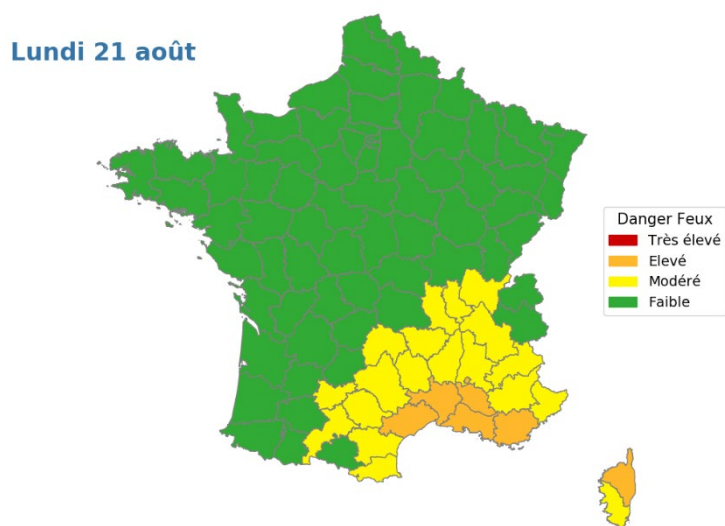
Depuis le 2 juin 2023, Météo France publie quotidiennement, à 17 heures, un bulletin afin d'informer la population sur les risques d'incendies.

Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé.

La Météo des forêts n'informe ainsi pas sur les incendies en cours ou à venir.

Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département.



pour le 20 août : 5 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé
 pour le 21 août : 6 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé

V - CHIFFRES CLES

■ SUPERFICIES BRULEES DEPUIS LE 15 JUIN 2023

- 19 feux de culture pour 61 292 ha brûlés
- 24 autres feux pour 15 099 ha
- **Un total de 43 feux pour 75,371 ha**

■ MOYENS HUMAINS ET MECANIQUES

- 500 pompiers formés aux opérations d'intervention sur feux de végétation
- 80 personnes formées en moyenne chaque année
- 27 Camions Citerne Ruraux (CCR)
- 4 Camions Citerne Feux de Forêts (CCFM) (13 d'ici 2024)

■ CONTACTS PRESSE

- Madame Sonia BOURGOIN, Chargée de communication ONF Normandie - 06 16 62 82 41
- Monsieur David SABRE, chargé de communication du SDIS 61 – david.sabre@sdis61.fr – 02 33 81 35 07
- Lieutenant-colonel Thierry FOLTZER-MAZZOLA, chef du groupement appui au pilotage du SDIS 61 – thierry.foltzer@sdis61.fr 02 33 81 35 95